

ELBEUF  
Projet de lotissement  
Projet de Lotissement  
Rue de Chanzy  
Plan de Commercialisation du Lot 9  
Y compris plan en annexe

**LEGENDE**

**IMPLANTATION BATIE (complément aux règles du PLU)**  
Alignement obligatoire  
Sens de foirage obligatoire  
R+1+C Bât en R+1+C obligatoire

**ACCES AUX PARCELLES**  
Implantation obligatoire des places de stationnement non closes 5x5m (entrée Charretière à la charge des acquéreurs)  
Polygone d'implantation corps/porche

**TRAITEMENT DES LIMITES / PAYSAGER**  
Dispositif de traitement des limites de type 1  
Dispositif de traitement des limites de type 2  
Dispositif de traitement des limites de type 3  
Jardin planté non clos largeur 1m minimum

**TRAITEMENT ARCHITECTURAL SPECIFIQUE**  
La façade devra présenter des ouvertures donnant sur l'espace public

**Se référer au règlement écrit (Grâce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.**

**AEP**  
Branchement ø19/25  
Citernes individuel

**EAUX USEES**  
Canalisation eau usée principal  
Canalisation eau usée branchement individuel ø160  
Regard EU ø1000  
Regard de branchement  
Amorce d'1m dans le terrain  
RESEAU DECLARAE  
Candélabre

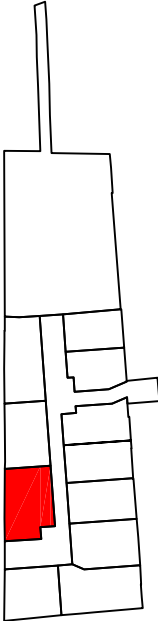
**ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES**  
Drain  
Noue  
Grille  
Regard de branchement pluvial  
Limite de constructibilité  
Puits comblé par l'aménageur  
Niveaux du terrain d'origine avant remblais

**RESEAUX MTBT**  
Branchement 4x35"  
Coffret Cibe  
Coffret Cibe grand volume

**RESEAU FT**  
Branchement (2ø42/45)  
Chambre de tirage L2T  
Regard 30X30

**RESEAU L2T**  
Branchement (2ø42/45)  
Chambre de tirage L2T  
Regard 30X30

Les cotés de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique.  
Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après bornage des lots.  
Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction (fondation).



Ech : 200

| Date       | Modifications             | Indice | N° Dossier: |
|------------|---------------------------|--------|-------------|
| 09/10/2023 | PLAN DE COMMERCIALISATION | A      | 78663       |



AGENCE EURE-ILE DE FRANCE :  
26 Av. de l'Île de France  
BP 217 27202 VERNON Cédex  
Tél : 02.32.51.55.39 Fax : 02.32.21.11.76  
E-mail : vernon@caldea-normandie.fr



rouennormandie



atelier LD  
Solutions innovantes pour l'aménagement du territoire

This technical plan details Lot 9, which has a surface area of 394m². The lot is bounded by several adjacent plots: to the north by Lot 17 (297m²), to the east by Lot 227 (323m²), to the south by Lot 23 (394m²), and to the west by Lot 24. The plan shows the layout of the lot with its internal divisions, including a central area labeled '9' and a smaller area labeled '5'. It also depicts the surrounding infrastructure, including the 'Rue de Chanzy' and the 'MUR MITOYEN' (boundary wall) between Lot 9 and Lot 23. The plan includes various technical details such as easements (AW n°231, AW n°23, AW n°24), drainage systems (AEP, EAUX USEES, ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES), and property boundaries. The plan is oriented with a north arrow pointing towards the top right.

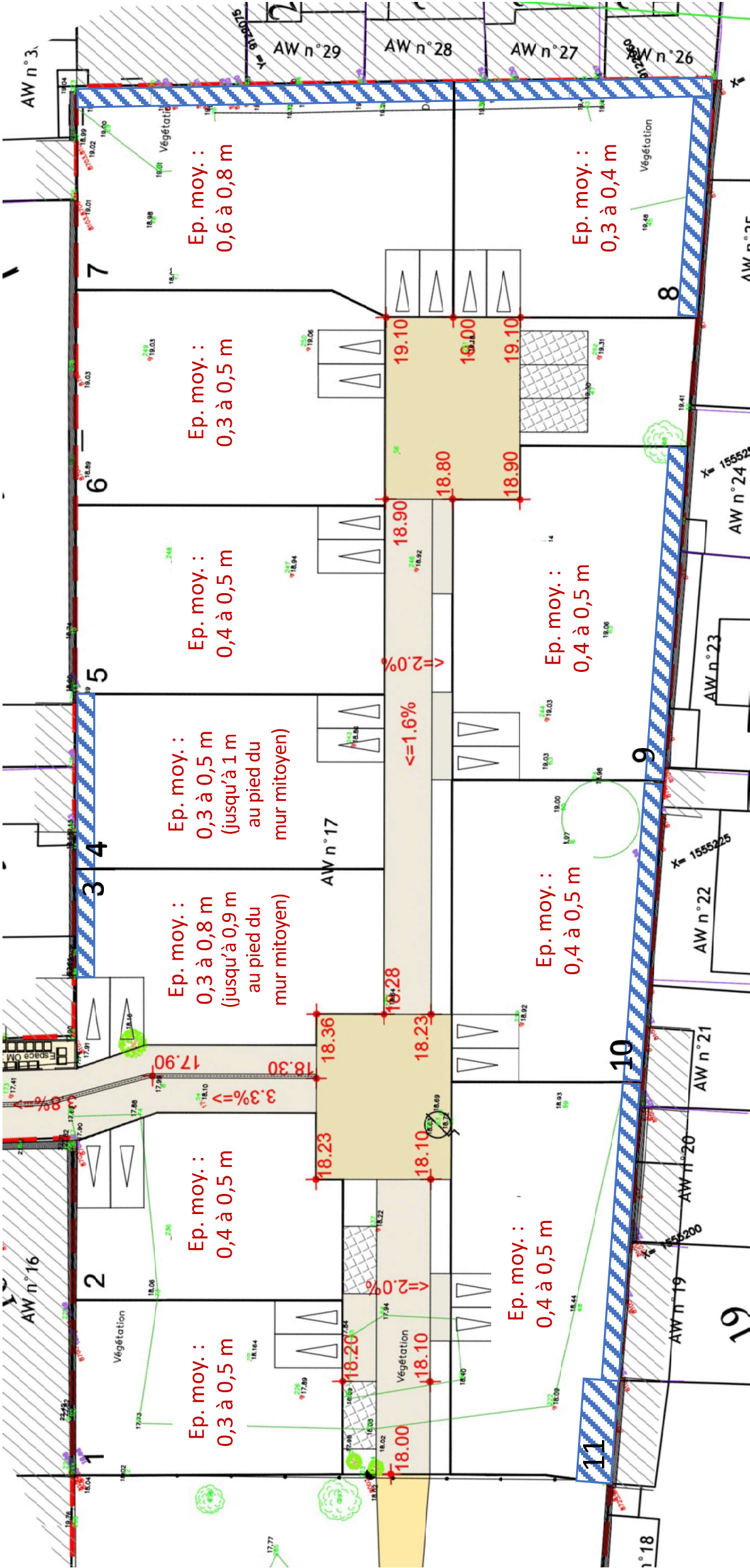


ELBEUF - Opération  
Rue de Chanzy

Cartographie des  
préconisations et  
restrictions d'usage

Epaisseur  
moyenne prévue  
des remblais par  
lot avant travaux  
de substitution

- D'après les rapports suivants :
- « Etude géotechnique préalable G1 PGC », d'avril 2023, réf. D22-196 de E²GEO;
  - « Reconnaissance de fondations sur les mitoyens de la parcelle AW n°17 », de janvier 2023, réf. DRN2.N.2003 de Ginger CEBTP;
  - « Diagnostic complémentaire des remblais superficiels », d'avril 2024, réf. NO2700163 / 1087806-02 de Ginger Burgeap.



Zone de restrictions d'usage (absence de potager ou arbre fruitier)  
Pour des raisons de lecture, les profondeurs des bandes de restrictions ne sont pas à l'échelle,  
se référer au tableau de la note technique

(Extrait du plan de voirie du permis d'aménager - pièce n° 8.3)